

FORMATION D'ENTREPRISE

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale ou allégée

🕒 14 heures

🏷️ FIA SST



T: 03 21 31 79 19 / [www.opalesecourisme.fr](http://www.opalesecourisme.fr)

## OBJECTIFS :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail ;
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

## - AU PROGRAMME -

- Cadre juridique de l'intervention du SST
- Réalisation d'une protection adaptée
- Examen de la victime, mise en oeuvre de l'action, résultat visé
- Alerte et organisation des secours en entreprise
- Rôle du SST et organisation de la prévention en entreprise
- Mise en oeuvre des compétences, protection et action de prévention
- Plan d'organisation de la prévention et information
- Ajustement du secours aux victimes

## - MÉTHODES PÉDAGOGIQUES -

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et interactifs
- Cas concrets
- Mise à disposition de documents supports

## - SST ALLÉGÉ -

Une formation SST allégée peut être proposée aux candidats détenteurs des titres, certificats ou diplômes suivant : l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2), PSE 1 ou PSE 2. L'allègement de formation est défini contractuellement en amont de la formation, en définissant préalablement les compétences et connaissances objet d'apports et mise en pratique. Les conditions de validation du SST allégé restent les mêmes que pour le SST complet.

## - INFORMATIONS PRATIQUES -



**Encadrement**  
Formateur SST à jour de MAC



**Participants**  
4 à 10 personnes par session



**Durée**  
14 heures



**Coût**  
Nous consulter



**Lieu de formation**  
Dans nos locaux ou dans les vôtres



**Délai de mise en oeuvre**  
1 mois minimum



**Pré-requis**  
Aucun



**Formation Continue**  
Faire MAC SST (7h) dans les 24 mois suivant la délivrance du certificat



**Qualifications des formations**  
Formateurs SST



**Textes officiels**  
Documents de référence de l'INRS  
RIFC SST FNSEF

## - CONDITIONS DE VALIDATION -

Suivre la totalité de la formation (sauf pour les participants à un SST allégé), et satisfaire à l'intégralité des épreuves certificatives.

## - ATTESTATION -

Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et d'une attestation de fin de formation.